

**Première phase de l'étude d'incidences relative à l'avant-projet de révision du plan de secteur de Ath-Lessines-Enghien en vue de l'inscription d'une zone d'extraction permettant l'exploitation du gisement de porphyre entre les carrières Lenoir Frères et Emile Lenoir et Vandavelde, d'une zone d'activité économique industrielle et de compensations planologiques à LESSINES**

**Brève description du projet**

---

Projet :

Inscription de :

- une zone d'extraction permettant l'exploitation du gisement de porphyre situé entre les carrières Lenoir Frères et Emile Lenoir et Vandavelde,
- une zone d'activité économique industrielle destinée aux installations de traitement du porphyre et à l'aménagement d'une plateforme multimodale,
- une zone d'espaces verts, au titre de compensation planologique, sur des terrains affectés en zone d'activité économique industrielle au Nord-Ouest de la carrière Tacquenier,
- un périmètre de réservation pour la création d'une voirie de déviation du tronçon supprimé de la rue de la Loge.

Localisation :

Site de Lessines

Demandeur :

s.a. CUP - Carrières Unies de Porphyre

Auteur de l'étude d'incidences :

Aries Consultants

**Contexte de l'avis**

---

Date de réception du dossier :

10 avril 2017

Référence légale :

Article 42 du CWATUP

Portée de l'avis :

Première phase de l'étude d'incidences


**REMARQUES**

**La CRAT prend acte de la première phase de l'étude d'incidences de plan et est favorable à la poursuite de l'étude.**

A la lecture de la première phase, la CRAT relève déjà que le projet permettra de diminuer les impacts de l'exploitation sur le territoire et l'environnement et d'améliorer les conditions pour les riverains.

La CRAT s'interroge toutefois sur les raisons du délai qu'elle estime très long entre le dépôt de la première phase auprès de la DGO4 (février 2016) et la consultation de la CRAT (avril 2017). Vu qu'elle n'émet aucune remarque sur ce projet et vu l'importance des enjeux territoriaux de ce dossier, elle demande à être consultée sur la deuxième phase sans délai et endéans le mois.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président